

Liste des décisions prises par le Conseil de Zone le 22 janvier 2021 à Beauraing

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

En séance publique

1. APPROBATION DU PV DU CONSEIL DU 22 OCTOBRE 2021

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone approuve le PV du Conseil du 22 octobre 2021.

2. MP ACHAT 4 TABLES INOX POUR NETTOYAGE MATÉRIEL AMU — CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2021-062 et le montant estimé du marché "Achat de 4 tables inox pour le nettoyage du matériel amu", qui s'élève à € 10.330,58 hors TVA ou € 12.500,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 351/741-98.

3. MP ACHAT 2 CHALUMEAUX — CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2021-063 et le montant estimé du marché "Achat de deux chalumeaux", qui s'élève à \in 2.231,41 hors TVA ou \in 2.700,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 351/744-51.

4. MP ACHAT POMPE POUR LIQUIDE AD BLUE — CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2021-064 et le montant estimé du marché "Achat d'une pompe pour liquide AD blue", qui s'élève à € 537,19 hors TVA ou € 650,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 351/744-51.

5. MP ACHAT MATÉRIEL ÉLECTRIQUE SUR ACCU — CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2021-065 et le montant estimé du marché "Achat de matériel électrique sur accu", qui s'élève à € 3.305,79 hors TVA ou € 4.000,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 351/744-51.

6. MP ACHAT TABLES ET CHAISES POUR CASERNE BEAURAING — CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2021-066 et le montant estimé du marché "Achat de 10 tables et 36 chaises pour la salle de formation de Beauraing", qui s'élève à \in 3.305,79 hors TVA ou \in 4.000,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 351/741-98.

7. MP MISE EN CONFORMITÉ ÉLECTRICITÉ CASERNE ROCHEFORT — CONDITIONS ET MODE DE PASSATION A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique

N° 2021-067 et le montant estimé du marché "Achat de matériel pour mise en conformité électrique du poste de Rochefort", qui s'élève à € 13.223,14 hors TVA ou € 16.000,00, 21% TVA comprise; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant); De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 3514/723-60.

8. <u>DÉCISION COLLÈGE 05/11/21 — RATIFICATION</u>

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de ratifier la décision n°4 prise par le Collège le 5 novembre 2021.

9. Analyse de risques 2021 — Présentation et approbation

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver l'analyse des risques 2021 telle que présentée par le Commandant de zone et annexée à la présente décision.

10. <u>SCHÉMA D'ORGANISATION OPÉRATIONNELLE — PRÉSENTATION ET APPROBATION</u>

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver le schéma d'organisation opérationnelle tel que présenté par le Commandant de zone et annexée à la présente décision.

A huis clos

11. PERSONNEL OPÉRATIONNEL — SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE — NOMINATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, deux sapeurs-pompiers volontaires à la date du 1^{er} et du 2 novembre 2021.

12. <u>Personnel opérationnel – Secouriste-ambulancier non-pompier volontaire – Nomination</u>

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, deux ambulanciers non-pompiers volontaires à la date anniversaire de l'obtention du brevet.

13. <u>Personnel opérationnel – Sapeur-Pompier volontaire – Cumul d'activité de</u> volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'autoriser un sapeur-pompier volontaire à cumuler sa fonction de volontaire au sein de la zone DINAPHI avec une fonction de volontaire au sein d'une autre zone de secours.

La Secrétaire de Zone, Sandrine DUMONT Le Président de la Zone, Christophe BASTIN